



NS CRS / Des policiers, oui, mais sauveteurs avant tout !

Mardi 14 août 2018, sur la commune de Saint-Julien-en-Born (40), grâce à l'expérience et la vigilance des NS CRS, un drame a été évité.

En effet, au prix d'efforts considérables par l'ensemble des effectifs du poste de secours, renforcés pour l'occasion par deux NS CRS à la retraite, 3 personnes ont pu être sauvées de la noyade, à environ 600 mètres au nord du poste de secours, au péril de la vie des intervenants.

Notre collègue, retraité bénévole lors de cette intervention, n'a pas hésité à risquer sa vie pour porter secours et à l'issue de l'intervention ce dernier, victime d'un malaise cardiaque, a été évacué par hélicoptère.

A l'heure où l'utilité de la spécialité NS est une nouvelle fois remise en question, cette intervention prouve encore le savoir faire en matière de sauvetage et de management et l'abnégation sans faille de nos effectifs.

Mention spéciale à nos deux collègues NS retraités, qui prouvent qu'au sein de la maison CRS, on est sauveteur à vie !

« L'UNSA Police demande que l'ensemble des effectifs actifs comme retraités soient récompensés à la hauteur de la qualité du travail effectué. Nous félicitons particulièrement et souhaitons un prompt rétablissement à Alain, notre courageux retraité. »

Cyril Lambert
Réfèrent National NS CRS UNSA Police

UNSA Police, autonome & indépendant

Revue de presse



L'Unsa Police défend l'existence des CRS nageurs-sauveteurs : «Il faut conserver un pouvoir de police sur les plages»

franceinfo:

du 20/08/2018

Leur présence est parfois contestée. Mais Cyril Lambert, référent national des nageurs-sauveteurs CRS auprès du syndicat UNSA Police, affirme que le rôle des CRS sur les plages est primordial.

«La spécialité a fait ses preuves, elle est reconnue par les élus, la population, il faut conserver un pouvoir de police sur les plages au plus proche des estivants», estime lundi 20 août sur franceinfo Cyril Lambert, référent national des nageurs-sauveteurs CRS auprès du syndicat UNSA Police. «Être au plus proche des estivants est primordial, puisqu'on a encore des risques d'attentats sur les lieux de villégiature et touristiques.»

Dans un rapport publié en septembre 2012, la Cour des comptes avait jugé «contestable» la participation de CRS à la surveillance des plages, parce que «la police des baignades ne fait pas partie des missions des CRS qui sont des forces mobiles chargées d'assurer des missions de maintien de l'ordre et de sécurité publique». Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb a lui aussi souhaité, le 17 juillet dernier, que les forces de l'ordre se concentrent «sur leurs missions régaliennes, notamment en période estivale».

« Notre administration a contingenté nos fonctionnaires, donc ils sont détachés l'été, mais cela ne les empêche pas d'assurer les missions type Tour de France ou férias.»

Cyril Lambert à franceinfo

Un constat critiqué donc par Cyril Lambert. Selon lui, le détachement des CRS nageurs-sauveteurs sur les plages n'empêche pas les forces de l'ordre d'assurer «les missions essentielles». Le référent des nageurs-sauveteurs CRS affirme qu'elles ont bien lieu.

De plus en plus de communes font appel à des maîtres-nageurs privés qui interviennent aux côtés des CRS. «Les élus sont confrontés au problème du manque de CRS. Donc, ils effectuent des recrutements de sauveteurs civils, qui ont le diplôme de secourisme et de sauvetage. Par contre, la différence c'est que les fonctionnaires de CRS s'entraînent toute l'année et ont une expérience que les vacataires n'ont peut-être pas.»